

Conditions générales

Mises à jour le 27 janvier 2022

Les présentes conditions générales (ci-après " CG ") s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations conclues entre (i) la société RDV CLUB (ci-après « **RDV CLUB**»), Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros, inscrite au RCS de ROUEN sous le numéro 905 203 485, dont le siège est situé à ROUEN (76000) au 28 rue Crevier, et ayant le numéro de TVA intracommunautaire FR19 905 203 485 et (ii) toute personne, de plus de dix-huit ans et bénéficiant d'une pleine capacité juridique, (ci-après « **Client** ») visitant ou effectuant une réservation (ci-après la « **Réservation** ») de service de voiturier (ci-après le « **Service** ») sur le site internet proposé par RDV CLUB (ci-après la « **Plateforme** »).

Ces CG sont accessibles à tout moment sur la Plateforme et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

1. LE SERVICE

Le Service est proposé à tout Client, qu'il dispose ou non d'un compte client (ci-après le « **Compte client** »), qui souhaite accéder aux locaux du RDV CLUB ; le service étant réservé aux clients du RDV CLUB.

Le Client certifie qu'il est propriétaire, gardien et utilisateur dûment autorisé du véhicule de tourisme qu'il remet au RDV CLUB, qu'il dispose des assurances l'autorisant à confier le véhicule à un tiers, du contrôle technique à jour et du permis de conduire en cours de validité, selon les conditions requises par la Loi.

Le Service, uniquement disponible après Réservation sur la Plateforme, est proposé sous la dénomination commerciale RDV CLUB et comprend :

- la prise en charge par un voiturier RDV CLUB du véhicule du Client dans les conditions précisées à l'article 4 ci-après,
- le transfert du véhicule du Client par le voiturier jusqu'au lieu de stationnement durant la période d'absence du Client dans les conditions précisées à l'article 4 ci-après,
- la remise en main propre au Client de son véhicule à sa sortie du RDV CLUB dans les conditions précisées à l'article 4 ci-après.

Le Service est détaillé et décrit sur la Plateforme. Toute personne désireuse de souscrire au Service est tenue d'en prendre intégralement connaissance dans le détail avant tout ajout à sa Réservation. Le choix et l'achat du Service sur le Site Internet est de la seule responsabilité du Client.

Le Client est informé que les véhicules hors gabarit (longueur supérieure à cinq (5) mètres, largeur supérieure à deux (2) mètres, hauteur supérieure à deux (2) mètres) sont susceptibles de ne pas être acceptés par les voituriers au moment de leurs prises en charge.

2. RESERVATIONS

La Réservation passée par le Client ne sera considérée comme étant ferme et définitive que lorsque les étapes suivantes auront été cumulativement et successivement respectées, étant précisé que la Réservation ne sera disponible que pendant les créneaux de fermeture du RDV CLUB, et au plus tard à 20H les jours d'ouverture du RDV CLUB dans la limite des places disponibles :

- Pour effectuer une Réservation de service de voiturier, le Client devra renseigner les champs obligatoires qui lui sont proposés et/ou créer son compte Client.
- La Réservation pourra être validée uniquement si les champs obligatoires sont intégralement renseignés et que le Client atteste avoir pris connaissance des présentes CG et atteste les accepter sans réserve en cochant la case prévue à cet effet au moment de la finalisation de la commande.
- L'adresse électronique et le numéro de téléphone mobile fournis par le Client seront utilisés par le RDV CLUB pour communiquer avec lui. Le Client devra informer le RDV CLUB de tout changement d'adresse électronique ou de numéro de téléphone mobile et devra s'assurer de leur bon fonctionnement.

Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de la création de son Compte client et/ou lors de son identification. Le RDV CLUB ne pourra être tenu responsable des problèmes opérationnels (notamment tout retard à la prise en charge) liés directement ou indirectement à des informations erronées renseignées par le Client au moment de la réservation.

Une utilisation du Site Internet frauduleuse ou qui contreviendrait aux CG pourra entraîner le refus par le RDV CLUB, à tout moment, de l'accès au Service proposé, quand bien même le RDV CLUB aurait confirmé la Réservation, sans préjudice de toute poursuite offerte au RDV CLUB devant les juridictions compétentes.

A titre exceptionnel, la Réservation pourra se faire directement sur le lieu du RDV CLUB si RDV CLUB l'accepte. Dans un pareil cas, un formulaire sera à signer sur place au moment de la prise en charge du véhicule du Client.

L'accès au Service n'est pas garanti, il est à la discrétion du RDV CLUB dans la limite des places disponibles.

3. INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

En acceptant les présentes CG, le Client est informé, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CG et de toutes les informations et renseignements nécessaires, et en particulier :

- des caractéristiques essentielles du Service commandé, compte tenu du support de communication utilisé et du service concerné ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, de la date ou du délai auquel le RDV CLUB s'engage à rendre le Service commandé ;
- des informations relatives à l'identité du RDV CLUB, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,

- de la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- des informations relatives aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne de commander sur la Plateforme emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CG, ce qui est expressément reconnu par le Client qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire qui serait inopposable au RDV CLUB.

4. FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE VOITURIER

4.1 Disponibilité horaire du Service et demande de modification par le Client

Le Service de voiturier du RDV CLUB est disponible aux horaires indiqués sur le site internet, qui correspondent aux horaires d'ouverture du RDV CLUB.

4.2 Prise en charge du véhicule par le RDV CLUB et décharge de responsabilité

Dès son arrivée au RDV CLUB, Le Client confie les clés (sans porte-clés) de son véhicule au RDV CLUB le temps de la prise en charge.

Le Client décharge le RDV CLUB de toute responsabilité quant à tout type de dégradations pouvant être occasionnées lors de la prise en charge du véhicule et lors de l'exécution du Service. En ce sens, le RDV CLUB ne saurait être déclaré responsable de tout dommage occasionné lors du Service.

Le Client s'engage à confier un véhicule sans défaut de fonctionnement y compris les défauts non visibles, type défauts mécaniques ou pouvant mettre en danger la vie du conducteur (frein à main défaillant, pneumatiques n'étant pas en état de rouler, boîte de vitesse défectueuse, etc). Le fait de communiquer ces informations au voiturier ne décharge pas le Client. Le Client est tenu de remettre un véhicule conforme avec la réglementation en vigueur. En cas de dysfonctionnement du véhicule connu par le Client, pouvant entraîner une casse ou une panne, le RDV CLUB ne peut être tenu pour responsable.

Le RDV CLUB n'assume en aucun cas les effets personnels laissés par le Client à l'intérieur du véhicule à sa prise en charge ni les accessoires automobiles intérieurs ou extérieurs fixés au véhicule, par exemple les assistants à la conduite GPS, les coffre-toit ou les repose-vélo. Le RDV CLUB ne saurait être déclaré responsable de tout vol ou bris de ces objets non nécessaires à la conduite ou au stationnement du véhicule, une fois le véhicule pris en charge.

Le Client confirme que les éléments de sécurisation prescrit par la loi (triangle de signalisation et gilet jaune de sécurité) se trouvent à l'intérieur du véhicule conformément à la loi et que le véhicule confié est dûment assuré pour le Service.

Le Client est informé que le Service proposé par le RDV CLUB peut être sous-traité à un tiers.

4.3 Stationnement du véhicule

Le stationnement du véhicule du Client se fera dans un lieu public (voie publique ou parking public).

Le RDV CLUB décline toute responsabilité en cas de dommage ou détérioration constaté sur le véhicule à sa restitution pouvant résulter de cas de force majeure tels que des conditions météorologiques lors du stationnement ou des animaux (moucheron, excréments d'oiseaux, etc.) ou de toute autre circonstance.

4.4 Restitution du Véhicule au Client

Pour récupérer son véhicule, le Client doit informer le voiturier du RDV CLUB. En tout état de cause, la restitution doit intervenir au plus tard lors du départ du RDV CLUB.

Le voiturier du RDV CLUB achemine le véhicule du Client devant le RDV CLUB et procède à la remise des clés au Client.

5. PRIX ET REGLEMENT

Le Service est proposé gratuitement aux clients du RDV CLUB.

6. RESPONSABILITE DU RDV CLUB

6.1 Utilisation du Site Internet

Le RDV CLUB n'émet aucune garantie quant à la performance du Site Internet et à sa disponibilité continue.

Les outils de Réservation sont par principe accessibles 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de leur maintenance, d'une suspension d'activité ou cas de force majeure.

Etant de fait soumis à une obligation de moyens, le RDV CLUB ne saurait être tenue responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité de ses outils de Réservation.

6.2 Service fourni par le RDV CLUB

Les voituriers du RDV CLUB ne sont pas habilités à transporter une quelconque personne dans le véhicule du Client pendant son convoiement vers et depuis les lieux de stationnement.

Il est expressément convenu que les retards non imputables au RDV CLUB liés à des difficultés imprévues de circulation (embouteillages, accidents, déviation, conditions météo, événements divers etc.) n'ouvrent droit à aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit.

6.3 Cas particulier

Si le voiturier du RDV CLUB est dans l'incapacité d'acheminer le véhicule du Client au lieu devant le RDV CLUB (problème de démarrage, batterie défectueuse, pneu dégonflé, problème mécanique divers), il en avertit le Client dès que possible et invite celui-ci à se rendre au lieu de stationnement de son véhicule.

6.4 Force majeure et/ou faute du Client

En toute hypothèse, s'agissant du Service, la responsabilité du RDV CLUB ne pourra être recherchée en cas de faute du Client ni en cas d'événements présentant les caractéristiques de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code Civil, ni pour tout autre motif indépendant de sa volonté.

6.5 Limitation de responsabilité

Le RDV CLUB ne pourra être tenu pour responsable à l'égard du Client ou de tiers des préjudices directs et/ou indirects et notamment pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, trouble commercial quelconque.

6.6 Verbalisation du véhicule au cours du Service

Si une infraction au Code de la Route est constatée pour le véhicule, alors qu'il était sous la responsabilité du RDV CLUB :

- En cas de contrôle par les forces de l'ordre directement sur la voie publique : le procès-verbal et l'amende seront directement adressés au voiturier, qui honorera ses responsabilités.
- En cas de vidéo-verbalisation par caméra ou radar, un avis de verbalisation sera directement adressé au propriétaire du véhicule par courrier. N'étant pas notifié de l'infraction en amont de cet envoi, le RDV CLUB ne pourra être tenu responsable d'un manque d'information préalable à cet égard.

En cas de réception d'un tel avis de verbalisation, nous vous invitons à nous transférer par email, à l'adresse suivante : saslerdvclub@gmail.com,

- L'avis de verbalisation entier scanné ou photographié en entier et de manière parfaitement lisible ;
- La notice de paiement jointe.

Le RDV CLUB procédera à une vérification des date et heure de verbalisation, de l'immatriculation du véhicule et les heures et dates de prise en charge du véhicule afin de déterminer sa responsabilité.

Une fois la responsabilité du RDV CLUB établie, nous engagerons les démarches nécessaires au règlement de l'amende (et de l'éventuel retrait de point) et vous ferons parvenir les documents en attestant.

7. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de votre utilisation du Service, le RDV CLUB est amené à collecter et traiter certaines de vos données personnelles. En utilisant le Service, ou en vous inscrivant en tant que Client, vous reconnaissez et acceptez le traitement de vos données personnelles par le RDV CLUB en qualité de responsable de traitement conformément à la réglementation applicable et

aux stipulations de la Politique de Confidentialité afin de répondre à la relation commerciale avec le Client, en ce compris la création d'un compte client, la mise en relation avec le Client pour l'exécution du Service, la validation de choix concernant la prospection commerciale opérée par le RDV CLUB. Les données personnelles collectées peuvent également faire l'objet d'un traitement statistique ayant pour finalités principales d'améliorer le fonctionnement du Site et/ou l'offre de Service du RDV CLUB.

Le Client autorise expressément le RDV CLUB à transmettre les données personnelles jugées nécessaires à tout sous-traitant intervenant dans le cadre de l'exécution du Service et/ou du traitement de la Réservation.

Conformément à la loi applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de contrôle, de rectification, de suppression et de portabilité des données, droit à la limitation des traitements et droit d'opposition au traitement de ses données personnelles pour motif légitime, droit de formuler des directives générales ou spécifiques concernant la conservation, l'effacement ou la communication de ses données après son décès pour toute information le concernant.

Le RDV CLUB rappelle par ailleurs que conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, si le Client ne souhaite plus être démarché par téléphone sur le numéro qu'il avait communiqué au RDV CLUB, il bénéficie d'un droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique et peut inscrire à tout moment son numéro de téléphone sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

8. DIVERS

8.1 Disponibilité des CG

Les CG sont mises à la disposition du Client sur le Site Internet du RDV CLUB où elles sont directement consultables.

8.2 Modification des CG

Le RDV CLUB se réserve la faculté de modifier ses CG à tout moment et sans préavis. En cas de modification des CG, les CG applicables sont celles en vigueur à la date de passation de la Réservation.

8.3 Nullité d'une clause

Dans le cas où une des clauses des CG se révélerait inutile, nulle ou sans objet, les autres clauses des CG demeureront inchangées et continueront à s'appliquer comme si les clauses inutiles, nulles et sans objet ne figuraient plus dans celles-ci.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CG par le RDV CLUB ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CG qui continuent à produire leurs effets.

8.4 Preuve

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du RDV CLUB et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

9. MEDIATION EN CAS DE LITIGES

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, après avoir saisi le service clients et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir gratuitement un médiateur de la consommation.

La solution proposée par le médiateur de la consommation ne s'impose pas aux Parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de médiation.

10. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CG sont régies par la loi française.

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales et les contrats conclus en application de celles-ci pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le RDV CLUB et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions du droit commun.